



## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de Vitrolles en Luberon Séance du vendredi 20 mai 2022**

Début à 19h, sous la présidence de Monsieur Alain de VILLEBONNE, Maire

### **Présents :**

Madame Patricia GERBE, Messieurs Nicolas SIMON-CHOPARD et Jean-Christophe SELMI, Adjoints,  
Madame Marie-Annick PIAT-PAILLASSON Messieurs Christian VACHIER-MOULIN et Mathias DAVID.

### **Absents :**

Mesdames, Christine MONNET et Carole FERRATO-PEIRONE,  
Messieurs Jean-Pierre DHALLUIN et Philippe WEISS.

Madame Patricia GERBE a été désignée secrétaire de séance.

Madame Carole FERRATO-PEIRONE a donné procuration à Monsieur Alain de VILLEBONNE.  
Madame Christine MONNET a donné procuration à Monsieur Christian VACHIER-MOULIN,  
Monsieur Philippe WEISS a donné procuration à Matthias DAVID.

La validation des compte-rendus des conseils municipaux est reporté à une séance ultérieure.

## **Ordre du jour**

### **1 – Demande de subvention à la Région :**

Cette demande de subvention concerne le projet de rénovation du gîte.

La demande de subvention auprès de la région est un complément à la demande de DETR effectuée en janvier auprès de l'État (service de la Préfecture) – Conseil municipal du 19 janvier 2022.

Monsieur le maire refait l'historique de présentation du projet à la sous-préfète d'Apt en janvier où il avait rappelé les projets « à tiroirs » sur la commune : en 2021, le projet de rénovation de l'école visait à aménager la salle de classe comme lieu de réunion en lieu et place de la salle sous le gîte.

En 2022, la rénovation du gîte devra permettre à celui-ci de disposer d'un espace restauration plus important avec un accès plus visible sur le passage de la RD 33.

Monsieur le maire indique qu'il a obtenu une décision verbale de la sous-Préfète pour les DETR relatives au gîte et au déploiement du logiciel ACTES (dématérialisation de la transmission des actes administratifs au contrôle de la légalité).

Le projet de rénovation du gîte a été évalué par le CAUE à 248 000 € HT.

La DETR accordée est de 35 %, soit 86 800 €.



Monsieur Christian VACHIER-MOULIN précise qu'il avait accepté la mise en œuvre du projet de rénovation du gîte sous réserve d'obtenir toutes les subventions possibles.

Dans la mesure où la demande de DETR a été présentée, il est favorable à la demande de subvention auprès de la Région.

S'agissant du coût des travaux, il ajoute que globalement les différentes études, diagnostics... représentent un coût supplémentaire de 40 % des travaux. Cette situation est inhérente aux procédures de marchés publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir oui l'exposé de monsieur le maire et en avoir délibéré, à la majorité,

POUR : 6 + 2 pouvoirs (Mmes FERRATO-PEIRONE et MONNET)  $\Rightarrow$  8

ABSTENTION : 1 (M. DAVID) + 1 pouvoir (M. WEISS)  $\Rightarrow$  2

CONTRE : 0

DECIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter une subvention complémentaire pour le projet de rénovation du gîte auprès de la Région.

La séance est levée à 21H.